



## MISE A DISPOSITION DU BAZACLE « pot de départ/pause méridienne »

Cette demande doit être transmise par la SLVie par mail à  
[demandes-infos-bazacle@asmeg.org](mailto:demandes-infos-bazacle@asmeg.org)

<b>Demandeur</b> (Coordonnées, téléphone)	
Date de mise à disposition	
Objet de mise à disposition	

INFRASTRUCTURES	DESTINATION	CAPACITE	TARIF	CHOIX
Toile d'activités	Réception	80 pers.	GRATUIT	
Club House du Rugby	Réception	40 pers.	GRATUIT	
Point Rencontre Bar (Boulistes)	Activité – Réception	46 pers.	GRATUIT	
Point Rencontre – Salle RDC	Réunion – Activité	15 pers.	GRATUIT	
Chalet Salle Réunion	Réception	60 pers.	GRATUIT	
Chalet Salle des glaces	Activités – Réunions	70 pers.	GRATUIT	

- (1) Possibilité de réserver de manière gratuite une de ces salles pour un repas de service lors de la pause méridienne.
- (2) Les mises à disposition s'effectuent conformément au règlement intérieur du Parc des Sports du Bazacle et sous la responsabilité du bénéficiaire.
- (3) Le nettoyage est de la responsabilité du bénéficiaire, le non-respect de cette clause entraînant l'encaissement par la CMCAS du chèque de caution.

- **Afin d'accélérer le traitement, fournir simultanément à cette demande :**
- **Une attestation d'assurance en responsabilité civile**
- **Un chèque de 150€ libellé à l'ordre de la CMCAS (Chèque non encaissé)**

**SUITE A L'AUGMENTATION DES PLAINTES POUR NUISANCES SONORES NOCTURNES, LE BUREAU DE LA CMCAS A DECIDE DE NE PLUS ACCORDER DE PRÊT APRES 22 H. COMPTANT SUR VOTRE COMPREHENSION.**  
**-LA CMCAS -**

Date :

Signature du demandeur :

RESERVE AU BUREAU DE LA CMCAS	
<u>Conditions de mise à disposition</u>	Date & Visa